

Annexe 2 : Demande de Bourse au permis de conduire en faveur de Monsieur N.

Monsieur N. est né en 1993.

Il vit avec sa fille de 3 ans et son épouse sur Brindas. Lui et sa femme travaillent et sont en CDI.

Il souhaite obtenir son permis de conduire afin de faciliter ses déplacements professionnels et être plus autonome dans son travail. Aujourd'hui, c'est un collègue à lui qui le récupère pour se rendre à son travail.

Sa femme n'a également pas le permis, il est donc désireux de pouvoir s'occuper des besoins de sa famille et de gérer les déplacements du quotidien.

Il a opté pour la formule du permis en « boîte manuelle - filière traditionnelle ».

Le revenu fiscal de référence 2025 (sur les revenus 2024) est de 26 086 euros pour 2.5 parts.

La Commission Actions Sociales propose une bourse au permis de conduire de 700 euros, respectant ainsi les dispositions arrêtées lors du Conseil d'Administration du 22 janvier 2021.

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- **DE SE PRONONCER** sur le principe d'accorder à Monsieur N. une bourse au permis de conduire de 700 euros.